

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2021 dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale - CP 329.02?

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2021 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2021
329.02	Région wallonne	CRI : centres régionaux d'intégration CISP : centres d'insertion socio-professionnelle MIRE : missions régionales pour l'emploi	110,59€ + 383,69€ = 494,28 €
		CFISPA : centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AVIQ	403,22€ + 110,57€ + 383,72€ = 897,51 €
		ILI : Initiatives locales d'intégration, Centres PMTIC , services de traduction et d'interprétariat en milieu social , Interfédération des CISP , InterMire , Maisons Arc-enciel	383,69 €
	Région de Bruxelles-Capitale	OISP-AFT-Missions locales : Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	161,40€ + 400,49€ + 350,27€ = 912,16€ + 389,73€ (complément exceptionnel à la prime de fin d'année 2021) ==> 1301,89€

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/register>

Votre Liberté Votre Voix

